

# Réclame du concours

---

## CONCOURS **RENDEZ-VOUS DE LA JEUNE CRITIQUE**

Rédige une critique d'un film québécois de l'année et cours la chance de vivre une expérience unique dans le cadre des Rendez-vous du cinéma québécois !

### PRIX POUR 5 FINALISTES

Trois jours d'immersion dans l'univers du cinéma québécois à l'occasion des Rendez-vous du cinéma québécois, sous la supervision de la critique de renom Helen Faradji.

### GRAND PRIX DE LA JEUNE CRITIQUE

présenté par LOJIQ

Un séjour en France à l'occasion du Festival international du film de La Rochelle !

#### COMMENT PARTICIPER

Étape 1 : Fais-nous parvenir une critique de 500 à 600 mots sur un film québécois sorti au cours de la dernière année. Un jury des Rendez-vous du cinéma québécois déterminera les cinq finalistes.

Étape 2 : À la fin de leur séjour, les cinq finalistes devront rédiger une critique d'un film vu durant le festival. L'auteur de la meilleure critique recevra le GRAND PRIX DE LA JEUNE CRITIQUE présenté par LOJIQ.

#### À NOTER

Les critiques, accompagnées du formulaire de participation, doivent nous parvenir par courriel à l'adresse [critique@quebeccinema.ca](mailto:critique@quebeccinema.ca) **au plus tard le 7 février 2017.**

Les participants doivent avoir entre 18 et 25 ans, être citoyen canadien ou détenir le statut de résident permanent et, dans les deux cas, demeurer officiellement depuis 12 mois au Québec.

**Participez en grand nombre, le cinéma québécois vous attend !**

**Détails et règlements au [rvcq.quebeccinema.ca/jeune-critique](http://rvcq.quebeccinema.ca/jeune-critique)**

Organisé par :

23 FÉVRIER > 4 MARS 2017  
**LES RENDEZ-VOUS**  
**DU CINÉMA QUÉBÉCOIS** 35'  
un événement QUÉBEC CINÉMA

En partenariat avec :



# Règlements

---

## RENDEZ-VOUS DE LA JEUNE CRITIQUE

### Les conditions de participation au concours

**Vérification des inscriptions :** La validité de toute inscription est sous réserve de sa vérification par Québec Cinéma, organisateur des Rendez-vous du cinéma québécois. Toute inscription qui est illisible, incomplète, faite de manière frauduleuse sera automatiquement disqualifiée. Tout participant ou toute personne tentant de s'y inscrire par un moyen contraire à ce règlement est de nature à être injuste envers les autres participants sera disqualifié. Toute décision de Québec Cinéma, y compris toute question d'admissibilité ou de disqualification de toute inscription et participation, est finale et sans appel. Les inscriptions deviennent la propriété des Rendez-vous du cinéma québécois et aucune d'elles ne sera retournée.

**Acceptation du prix :** À moins d'indication contraire, le prix devra être accepté tel quel et ne pourra être transféré à une autre personne ou substitué à un autre prix, ou échangé en totalité ou en partie contre de l'argent.

**Substitution de prix :** Dans l'éventualité où, pour des raisons hors de son contrôle et non reliées au gagnant, Québec Cinéma ne peut attribuer un prix tel que mentionné sur leur site Web, il se réserve le droit d'attribuer un prix de même nature et de valeur équivalente.

**Exonération :** En participant au concours, vous déchargez et exonérez Québec Cinéma, ses partenaires et les affiliés des personnes susmentionnées et tous leurs administrateurs, dirigeants, associés, employés, mandataires, représentants, ayants droit et cessionnaires respectifs (collectivement, les «renonciataires») de toute responsabilité afférente au présent concours ou, si vous deviez le gagner, au prix. Avant d'être déclaré gagnant, vous pourriez être tenu de signer et de retourner dans les délais stipulés dans les documents, une déclaration de conformité au règlement du concours et un formulaire d'exonération de responsabilité et de consentement à la publicité. En acceptant le prix, le gagnant consent à ce que son nom, lieu de résidence, voix, déclarations et photographies ou autre image soient utilisés à des fins de publicité, d'annonce ou d'information, dans tout média ou format (y compris Internet) sans compensation ni préavis.

**Modification au concours :** Québec Cinéma se réserve le droit, à son entière discrétion, de modifier, d'annuler, de terminer ou de suspendre le concours dans son entier ou en partie dans le cas où un événement hors de leur contrôle corromprait ou affecterait l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement normal du concours tel qu'un virus, un bogue informatique ou une intervention humaine non autorisée.

**Communication avec les participants :** Aucune communication ou correspondance ne sera échangée avec les participants, sauf avec le(s) participant(es) sélectionné(es) pour un prix.

**Divers :** Les participants qui n'ont pas respecté les règlements officiels du concours sont susceptibles d'être disqualifiés. Durant toute la durée du concours, les règlements sont disponibles via le [www.quebeccinema.ca](http://www.quebeccinema.ca).

## **Mode de participation**

**Pour courir la chance d'être parmi les cinq finalistes et participer au Rendez-vous de la jeune critique,** il faut faire parvenir le formulaire de participation accompagné d'une critique de 500 à 600 mots sur un film québécois sorti au cours de la dernière année par courriel à l'adresse [critique@quebeccinema.ca](mailto:critique@quebeccinema.ca). Aucun achat requis.

Pour courir la chance de gagner le **GRAND PRIX LOJIQ/RVCQ** les 5 finalistes devront, à la fin de leur séjour à Montréal, rédiger la critique d'un film vu pendant le festival les Rendez-vous du cinéma québécois et la remettre à la personne responsable du concours.

**Limite d'inscription(s).** Sous peine d'être disqualifié, une (1) inscription par personne physique pendant toute la durée du concours sera admise, et ce, sans égard à la méthode de participation. Sans restreindre ce qui précède, dans tous les cas, un seul prix sera remis par adresse domiciliaire.

## **Date et heure limite de participation au concours**

La date limite de participation pour le concours tenu par les Rendez-vous du cinéma québécois est le 7 février 2017.

## **Description de la méthode d'attribution des prix**

Un jury des Rendez-vous du cinéma québécois déterminera les cinq gagnants qui se mériteront une invitation à participer au Rendez-vous de la jeune critique, comprenant trois (3) jours et trois (3) nuitées à Montréal du 23 au 26 février 2017, des projections de

film, des discussions avec des critiques de cinéma, des rencontres avec des cinéastes, artistes et professionnels du cinéma québécois et diverses activités dans le cadre des Rendez-vous du cinéma québécois. L'hébergement est inclus.

Un jury du Rendez-vous du cinéma québécois déterminera finalement le grand gagnant du GRAND PRIX LOJIQ/RVCQ, comprenant un séjour en France au Festival international du film de La Rochelle et une participation au jury étudiant de ce dernier. Les frais de voyage et d'hébergement sont inclus.

Le Jury annoncera le grand gagnant du GRAND PRIX LOJIQ/RVCQ lors de la remise de prix des Rendez-vous du cinéma québécois (date à confirmer).

### **Média utilisé**

Les participants choisis seront avisés par téléphone ou par courriel. Si le participant sélectionné est injoignable dans les trois (3) jours ouvrables suivant sa désignation à titre de gagnant, il perdra le prix, qui sera attribué à un autre participant.

### **Admissibilité**

Pour être admissible, vous devez être un résident permanent du Québec et avoir entre 18 et 25 ans avant la date d'échéance du concours. Vous n'êtes pas admissible si vous êtes : un étudiant étranger détenteur d'un permis d'études, un employé de Québec Cinéma, un employé d'un de ses affiliés de leur agence, un employé de l'organisme de supervision du concours ou des fournisseurs de prix; un membre de la famille immédiate (père, mère, frère, sœur, fils, fille et conjoint) ou du ménage de l'une des personnes susmentionnées.

### **Chances de gagner**

Les chances de gagner dépendent du nombre d'inscriptions admissibles enregistrées et reçues pendant la durée du concours.

### **Attribution des prix**

Lorsque vous serez contacté, Québec Cinéma vous informera de la façon dont vous prendrez possession de votre prix. Si Québec Cinéma exige la signature du formulaire d'exonération, dans les jours suivant la réception du formulaire d'exonération de responsabilité signé, Québec Cinéma contactera les gagnants afin de les informer des modalités de prise de possession de leur prix.

À défaut d'avoir réclamé et pris possession des prix dans les délais exigés, Québec Cinéma disposera à sa guise du prix non réclamé.

### **Mention de la Régie des alcools, des courses et des jeux**

«Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement à des fins d'une intervention pour tenter de le régler.»